



Collège Marcellin Berthelot
PROCES-VERBAL
Conseil d'administration du lundi 2 mars 2015

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

Etaients présents :

(Direction) Mme Agnolet / M. Del Medico / Mme Mauvais-Jarvis / M. Tissot (CPE)
(Enseignants) Mme Carcassa / M. Giraud / M. Rideau / M. Servais / Mme Texsier
(Elèves) Mme Cardoso / M. Coquart
(Parents) Mme Aït-Ali / M. Vit (arrivé à 18h15)

////////////////////

12 présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

En raison des contraintes de calendrier, le Procès-verbal du précédent CA qui s'est tenu le 10 février dernier n'a pas pu être transmis pour validation. Il sera communiqué aux membres en même temps que celui du présent PV.

L'ordre du jour prévisionnel est adopté à l'unanimité.

I - DHG

Le projet de répartition (ci-joint), inchangé par rapport à celui soumis au vote du CA le 10 février 2015, est distribué aux membres présents. M. Del Medico précise que, depuis le précédent CA, il n'a reçu aucune précision ou information complémentaire de la part des services de la direction départementale de l'éducation nationale (DSDEN93).

L'enveloppe étant inchangée, le projet de répartition est de nouveau proposé au vote et rejeté avec 7 voix contre; 2 abstentions; 4 voix pour.

M. Del Medico tiendra les membres du CA informés si de nouvelles informations étaient portées à sa connaissance. Il précise également que malgré ce rejet, les textes lui permettent désormais d'appliquer la répartition proposée en vue de la préparation de la prochaine rentrée.

II È Séjour pédagogique à Berlin pour l'année scolaire 2015/16

M. Rideau présente un projet de séjour à Berlin destiné à deux classes de 3ème en 2015/2016. Il souhaite en faire adopter le principe dès à présent par le CA ceci afin de pouvoir présenter le dossier à la commission de financement du Conseil général (dispositif Odyssée) qui se tient au mois d'avril.

En effet, si le projet est retenu, cela permettra une plus grande visibilité sur la préparation budgétaire du séjour. Les familles des élèves concernés pourront ainsi savoir dès le début de l'année prochaine quel sera le montant maximum dont elles devront s'acquitter pour que leur enfant prenne part à ce séjour.

M. Rideau précise que les critères d'attribution du dispositif Odyssée sont en cours d'évolution. Il semblerait que, dorénavant, les projets retenus devront se dérouler sur 2 années, ce qui signifie qu'il faudra adapter le contenu pédagogique du projet pour le mettre en lien avec le programme de 4ème. En outre, il faudrait également « figer » deux classes pour deux ans (même groupe d'élèves en 4ème puis en 3ème).

Sans éléments précis sur ce point, M. Rideau présente brièvement le projet, articulé autour des programmes d'Histoire et de Géographie de 3ème et incluant notamment la visite du Bundestag, du Mémorial de la Shoah, du Musée juif, du Mur de Berlin, etc.

Le principe du séjour pédagogique est soumis au vote et adopté à l'unanimité (13 voix).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.